



Pension alimentaire droit de visite

Par **stef**, le **10/05/2009** à **13:03**

Bonjour,
Je suis actuellement en concubinage avec mon ami, nous avons un enfant ensemble : Maël. Mon ami a aussi deux enfants d'une union précédente : Mylène, 13 ans qui vit avec sa mère et son beau-père et Charlie, 17 ans qui vit avec nous. Il n'y donc pas de pension alimentaire à verser de la part des deux partis. Suite à différents conflits, nous ne souhaitons plus recevoir Mylène, (Charlie ne va jamais dormir chez sa mère, mais elle n'insiste pas non plus car ça l'arrange, il la voit de temps en temps). Or, la mère de Mylène nous menace de nous faire payer une pension alimentaire pour la faire garder parce qu'elle va peut-être travailler. En a-t-elle le droit puisqu'elle a un enfant et mon ami et moi-même avons l'autre? D'autre part elle nous menace aussi d'ouvrir une procédure pour que Mylène voit son petit frère Maël de 2,5 ans dans une structure d'accueil, or je ne l'empêcherai pas de le voir si elle se rend dans notre village, chez sa grand-mère maternelle, peut-elle le faire? Je vous remercie de me répondre au plus vite.